Accusé de réception en préfecture 001-210102976-20240408-D240408_02-DE Date de télétransmission : 09/04/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMPUNE DE PIZAY 09/04/2024

Séance du lundi 08 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 8

Nombre de Votants : 13 (dont 5 pouvoirs)

Etaient présents : Mesdames Brigitte AVOSCAN, Isabelle LORIZ, Carole BARRO

Messieurs Nicolas CHABERT, Samuel FOURMY, Marc GRIMAND, Philippe POIRSON, Bruno LEBLANC,

Étaient excusés :

Mme Jocelyne PANNETIER ayant donné pouvoir à Mme Carole BARRO Mme Aurélie COCHET ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LORIZ M. Jean-Michel JOSSERAND ayant donné pouvoir à M. Marc GRIMAND

M. Vincent BRUN ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABERT

M. Mathieu DECATOR ayant donné pouvoir à M. Bruno LEBLANC

Étaient absents: Mme Martine POTHIN, M. Jean-Louis GAGNEUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. Bruno LEBLANC a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Madame la responsable du service de gestion comptable de Montluel a remis, pour approbation par le conseil municipal, le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal.

Le compte de gestion décrit, pour le budget principal, la totalité des opérations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, y compris celles des classes 4 et 5 (comptes de tiers et comptes financiers).

L'identité des comptes peut être constatée. Les résultats des différentes sections budgétaires sont retracés ci-après :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice 2023	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement		343 287,06	460 891,53	690 481,17		572 876,70
Investissement	34 141,85		835 402,79	643 511,23	226 033,41	

Les débits et les crédits des opérations de l'exercice totalisent les montants exécutés en 2022 et les montants des exercices antérieurs intégrés pour chacune des opérations non budgétaires ;

Vu ledit dossier;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture 001-210102976-20240408-D240408-02-DE Date de télétransmission : 09/04/2024 Date de réception préfecture : 09/04/2024

DONNE ACTE de la présentation du compte de gestion 2023 à Madame la responsable du service de gestion comptable de Montluel,

APPROUVE le compte de gestion 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2023, en vue de leur transmission au Juge des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme.

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdit.

Délibération rendue exécutoire le : 09/04/2024 Après affichage et publication du : 09/04/2024

Le Maire, Marc GRIMAND Le Maire, Marc GRIMAND

Accusé de réception préfecture	fecture
Objet de l'acte :	Approbation du compte de gestion 2023
Date de transmission de l'acte :	09/04/2024
Date de réception de l'accusé de réception :	09/04/2024
Numéro de l'acte :	D240408_02 (<u>voir l'acte associé</u>)
Identifiant unique de l'acte :	001-210102976-20240408-D240408_02-DE
Date de décision :	08/04/2024
Acte transmis par :	Magali VICARD
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires